

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 10 juillet 2023 à 19 heures 00

**Présents** : ANDRÉ Valérie, LESAGE Claude, HERRAULT Françoise, VAGNON Raymond, PICHE Barthélémy, MADELON Caroline, MICCICHE Virginie, PERROUSE Bernard, DUFFOURD Alexandrine, MARTIN François, SARZIER Audrey, COSTERG Chantal, DUMAZ Jean-Luc, BERNARD-BRET Yohann,

**Excusés** : ETIENNE Christian, donne pouvoir à ANDRE Valérie  
HERBIN Anais, donne pouvoir à MARTIN François  
BEETSCHEN Ghislaine, donne pouvoir à MICCICHE Virginie  
BRENGUIER Mickael  
VANIN IUNG Daniella

**Secrétaire de séance** : Alexandrine DUFFOURD.

### 1 PRESENTATION DU CABINET ENERBAT DE L'ETUDE SUR LA PERFORMANCE ENERGETIQUE POUR LA RENOVATION DE L'ECOLE PRIMAIRE DE DOMESSIN.

### 2 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 05 JUIN 2023.

Le procès-verbal de la séance du 05 juin 2023, adressé aux membres du conseil le 14 juin 2023 et affiché le 14 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'un collectif contre l'OAP du Lorissol a fait parvenir en mairie courrier recommandé avec avis de réception LA 207241 0850 9 à destination de chaque élu. Ce courrier a été adressé de manière anonyme.

L'enveloppe nominative est remise à chacun pour prise de connaissance ; pour les absents les courriers seront remis par les personnes ayant le pouvoir.

Mme Le Maire a pris contact avec le carré de l'habitat pour la réunion publique qui devait avoir lieu avec les riverains. La date est fixée au mardi 18 juillet à 19 heures à la salle des fêtes ; les courriers sont prêts et seront adressés dès le 11 juillet.

Mme Le Maire informe également que mardi 4 juillet une publication Facebook a été notifiée dans le groupe entre voisins de Domessin de manière anonyme également par un groupe comité contre OAP du Lorissol. La lecture du poste Facebook est faite.

Mme Le Maire demande l'autorisation de l'ajout d'une délibération concernant les avancements de grade du personnel

Vote Pour : 17                      Contre : 0                      Abs. : 0

### 3 DELIBERATIONS.

#### *Administration générale.*

- Modification de la valeur des bons pour les maisons fleuries.

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du concours des maisons fleuries la commune attribue aux domessinois participants un bon d'achat de plantes de 23 € afin de les récompenser de leurs efforts.

Suite à l'arrêt de la participation au concours départemental, les membres de la commission « Environnement » proposent que ce bon d'achat de plantes soit augmenté de 07 € pour les trois premiers lauréats du concours.

Vote Pour : 17                      Contre : 0                      Abs. : 0

- Admission en non-valeur.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal d'un courrier de la trésorière concernant un produit pour lequel il n'a pas été possible d'obtenir le recouvrement malgré les actions contentieuses engagées :

Exercice	Référence	Montant
2017	T-6	250.88 €

Madame le Maire propose d'accepter la non-valeur de ce produit.

Vote Pour : 17                      Contre : 0                      Abs. : 0

- DM 1 – Budget principal.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les opérations suivantes nécessitent quelques modifications :

A la demande de la Trésorière, les recettes de remboursement de frais de personnel de notre assureur en cas de maladie, prévues pour un montant total de 12 000€ doivent être transférées du compte 6419 vers le compte 7588.

De même dans le cadre de travaux de raccordement électrique réalisés pour un projet privé, la commune a dû régler les frais à ENEDIS, puis les a refacturés au propriétaire pour un montant de 29 778€. Cette opération n'ayant pas été prévue au budget initial, il convient donc de l'ajouter au compte dépense d'investissement 21538 et au compte recette d'investissement 1328 afin d'équilibrer le budget.

Il est donc proposé de modifier les crédits en section de fonctionnement et d'investissement comme indiqués dans le tableau suivant :

<b>Fonctionnement</b>	Compte	Dépenses	Recettes
Remb sur rémun personnel	6419	-12 000€	
Autres pdt div de gest courante	7588	+12 000€	
Investissement			
Autres réseaux	21538	+29 788€	
Autres sub d'inv	1328		+29 788€
<b>TOTAL</b>		<b>29 788€</b>	<b>29 788€</b>

Vote Pour : 17                      Contre : 0                      Abs. : 0

- Transfert de compétence des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre des besoins de développement en infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), le SDES a réalisé en 2022 le schéma directeur des IRVE de Savoie, qui conclut à la nécessité de doubler le nombre de points de charge existants ouverts au public à l'horizon 2025.

A cette fin, le SDES propose de leur transférer la compétence « mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables », afin de bénéficier d'une prise en charge de 75% des coûts de raccordement électrique des bornes lors d'un nouveau projet.

Madame le Maire propose donc à l'assemblée délibérante de transférer cette compétence au SDES 73

Vote Pour : 17                      Contre : 0                      Abs. : 0

- Désignation d'un référent déontologue pour les élus.

Madame le Maire rappelle que la loi dite « 3DS » du 21 février 2022 a complété l'article L1111-1-1 du code général des collectivités territoriales lequel précise que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local prévue au même article.

Le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 qui met en œuvre ce nouveau droit, impose, à partir du 1er juin 2023, à toute collectivité territoriale, tous groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes ouverts, de désigner un référent déontologue par délibération.

Le référent déontologue, qui exerce ses missions en toute indépendance et impartialité, doit disposer de l'expérience et des compétences nécessaires. Ces missions peuvent être assurées par une ou plusieurs personnes (ou par un collègue) répondant à certaines conditions :

- ne pas exercer, au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées, un mandat d'élu local,
- ou ne plus en exercer depuis au moins trois ans,
- ne pas être agent de ces collectivités et ne pas se trouver en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci.

Dans ce cadre, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a mis en place une mission facultative de référent déontologue élu pour les collectivités et établissements publics de son territoire qui le souhaitent. Cette mission est mutualisée avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Le Centre de gestion de la Savoie a par conséquent désigné en qualité de référent déontologue élu celui du Cdg69 qui présente toutes les garanties d'impartialité, d'indépendance, et de compétences exigées.

Il s'agit de Mme Élise UNTERMAIER-KERLÉO, Maîtresse de conférences de droit public à l'Université Jean Moulin-Lyon 3, qui travaille sur la déontologie de la vie publique, tant dans le cadre de ses enseignements que de ses travaux de recherche.

L'adhésion à cette mission nécessite la signature avec le Cdg73 d'une convention qui prend effet à sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2023. Elle est renouvelable quatre fois pour une durée d'un an (soit du 1er janvier au 31 décembre de chaque année) par reconduction tacite.

Cette convention fixe les modalités de saisine du référent déontologue élu et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus et précise les moyens matériels mis à sa disposition.

Le coût de cette mission pour la commune représente celui facturé au Cdg73 par le Cdg69 correspondant à 80 euros par dossier, augmentés de 20% de frais de fonctionnement, soit 96 euros par dossier traité.

Par ailleurs, une participation annuelle à l'exercice de cette mission de 10 euros par élu membre du conseil municipal est demandée par le Cdg73.

Madame le Maire propose au conseil municipal de désigner en qualité de référent déontologue pour les élus celui désigné par le Cdg73 et de l'autoriser à signer avec le Cdg73 la convention d'adhésion à la mission de référent déontologue pour les élus

Vote Pour : 17                      Contre : 0                      Abs. : 0

- Renouvellement convention à la mission de médiation préalable obligatoire avec le CDG73

Madame le Maire rappelle que la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>ème</sup> siècle a prévu, jusqu'au 31 décembre 2021, l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable, notamment pour les contentieux qui intéressent la fonction publique, à laquelle la commune a adhéré du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 décembre 2021.

Pour la fonction publique territoriale, la loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021 a pérennisé cette mission de médiation au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et est devenue une mission obligatoire pour les centres de gestion afin de prévenir et résoudre plus efficacement certains litiges qui peuvent intervenir entre les agents territoriaux et leur employeur.

Elle indique que, s'agissant d'une mission facultative proposée par le Cdg73, les employeurs locaux sont libres d'y adhérer, mais que ce service ne génère aucune dépense supplémentaire puisque le conseil d'administration du CDG73 a décidé de le financer au titre de la cotisation additionnelle.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, de l'autoriser à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire conclue avec le Cdg73 pour une durée de 3 ans à compter de sa date de signature, renouvelable une fois par tacite reconduction

Vote Pour : 17                      Contre : 0                      Abs. : 0

- Modification tableau des emplois

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la grille des emplois communaux approuvée lors de la séance du 05 décembre 2022.

La commission du personnel a statué en date du 25 janvier 2023 sur l'avancement de grade de deux agents à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Aujourd'hui, il convient de modifier le tableau des emplois communaux

⇒ Poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35h00 par semaine :

- la suppression du poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35h00 par semaine,
- la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à 35h00 par semaine,

⇒ Poste d'Adjoint administratif à 35h00 par semaine :

- la suppression du poste d'Adjoint administratif à 35h00 par semaine,
- la création d'un poste d'Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à 35h00 par semaine,

⇒ La modification du tableau des emplois présentés en annexe.

Vote Pour : 17                      Contre : 0                      Abs. : 0

## 4 INFORMATIONS DU MAIRE

### *Travaux*

Point sur les travaux en cours et réalisés :

Broyage et tonte sont en cours.

Le programme des routes ne débutera pas avant septembre.

Durant l'été réfection de la salle des maîtres pour que le périscolaire puisse utiliser cette salle dès la rentrée de septembre.

Route de Verel, les travaux sont terminés. Réception des travaux le 11 juillet 23.

Travaux de sécurisation de la laiterie en cours, le marquage sera effectué le 17 juillet : Mr Martin précise que les ralentisseurs semblent haut mais ils sont aux normes.

### *Divers*

- Point d'avancement du dossier de révision allégée du PLU.

Une prochaine réunion en mairie se déroulera le lundi 17 juillet, Mr Dunoyer, directeur de la fruitière est invité en début de réunion pour présenter son projet.

- Présentation rapport d'activités 2022 – SIAGA.

La réunion au SIAGA étant le 11 juillet, la présentation est reportée. Cependant les conseillers ont reçu en amont le lien pour télécharger le rapport d'activités

## 5 COMPTES RENDUS DE REUNIONS

### **Intercommunalité**

- **CCVG**

#### **Bureaux et Conseil**

(VA, CL, FH, BP, CM)

Le compte rendu est envoyé à l'ensemble des conseillers.

1 intervention du service local jeunesse et 1 du smaps concernant le covoiturage

La CCVG recrute une nouvelle responsable Vie Locale en remplacement de Elsa Vacheron

Il a de nouveau été évoqué les remboursements des dettes de Pont et St Genix ; Pour St Genix en cours ; pour Pont la délibération a été reporté au conseil de juillet.

- **SYCLUM**

(F. Martin)

NEANT

- **SMAPS**

(C. Lesage)

### **Commissions communales**

- Commission culture du 03/07/2023

(F. Herrault)

L'impression du calendrier des manifestations domessinoises de juillet 2023 à juin 2024 par Pomme C est en cours et sera livré le 11 juillet. La lettre municipale, un flyer du marché nocturne et le calendrier seront distribués à compter du 19 juillet à tous nos habitants dans leurs boîtes aux lettres par des employées communales.

Les nuits d'été font escale à Domessin. Le 1er août à l'amas pour un spectacle intitulé "le petit prince" et le 3 août à la salle des fêtes de Domessin pour un conte musical.

Le marché nocturne se prépare. Une trentaine d'exposants ont répondu présent. Moitié alimentaire, moitié créateurs. 2 structures gonflables pour les enfants de 2 à 10 ans. De grands jeux de bois. Un stand de présentation des pompiers de Pont de Beauvoisin. Un trio musical "jazz manouche". Nous sollicitons les élus et les membres du CCAS pour nous aider à l'installation, à l'organisation et au rangement. Buvette tenue par le CCAS. Tombola dotée de lots offerts par les exposants compte tenu de la gratuité des emplacements. Rdv avec Mickael, Bernard et élus et Drago Park le 18 juillet à 10h.

- Réunion rentrée du personnel de l'école

Présentation de la nouvelle secrétaire générale.

Bilan de l'année scolaire écoulée :

Fanny Billaud responsable du service fait les remarques qui s'imposent sur :

- la cantine
- le périscolaire
- l'entretien

Planning 2023/2024

Le compte rendu détaillé est transmis le 11/07/2023.

## **6 QUESTIONS DIVERSES et DATES A RETENIR**

- Commission urbanisme le 17/07/2023
- Marché nocturne le 28/07/2023
- Conseil municipal le 28/08/2023
- Concours de vaches Montbéliardes le 17/09/2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h22.